

# AVENTURE PARAMOTEUR

## the 'American dream' ppg trip



*Le principal atout du paramotoriste, c'est de pouvoir emmener son aéronef partout, décoller de (presque) n'importe où et survoler à faible hauteur et à faible vitesse les plus beaux paysages de la Terre. Aucun autre aéronef n'offre cette autonomie. Le paramoteur est idéal pour le voyage et l'aventure !...*

**C'est pourquoi, depuis 1998, AVENTURE PARAMOTEUR organise pour ses adhérents des séjours, stages et circuits paramoteur à travers le monde.**

Cette expérience accumulée au fil des ans nous permet de proposer des voyages clés en mains pour des destinations sélectionnées selon 2 critères :

- \* **Les possibilités de vol en paramoteur** (aérologie, législation, intérêts des sites)
- \* **Les attraits touristiques**

*Pour chaque pilote, c'est l'occasion de voler dans des endroits magiques, avec des pilotes de tous horizons, et de se perfectionner pour développer l'autonomie et la sécurité ... Pour tous, c'est l'occasion de se faire de nouveaux amis et de vivre des vacances inoubliables*

# AVENTURE PARAMOTEUR

## Informations générales :

### IMPORTANT

\* L'article L.211-18 III-a du code du tourisme précise que, concernant l'organisation occasionnelle de voyages pour leurs adhérents, les associations et organismes sans but lucratif ne sont pas tenus de satisfaire aux conditions d'aptitude professionnelle, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie financière et à l'immatriculation.

\* AVENTURE PARAMOTEUR est une association à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir le paramoteur et de réunir ses adhérents (pilotes, conjoints, sympathisants) pour découvrir ensemble de nouveaux horizons.

\* AVENTURE PARAMOTEUR, qui n'est pas une agence de voyages et ne peut être considérée comme telle, fait appel à des prestataires extérieurs (agence, compagnie aérienne, hôteliers et loueurs de voiture) dont elle ne maîtrise pas les services.

\* AVENTURE PARAMOTEUR n'organise des circuits que dans les pays où le vol en paramoteur n'est pas interdit. Lorsque les vols en paramoteur sont soumis à une procédure de demande d'autorisation, AVENTURE PARAMOTEUR se charge d'effectuer pour chaque pilote les démarches auprès des autorités, mais n'est en aucun cas responsable d'un éventuel refus de celles-ci.

\* AVENTURE PARAMOTEUR n'organise des circuits que pour ses adhérents à jour de leur cotisation. C'est la raison pour laquelle tout participant non encore adhérent doit effectuer le règlement de sa cotisation annuelle en s'inscrivant à un voyage.

\* AVENTURE PARAMOTEUR, ses représentants et l'instructeur accompagnateur, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard ou d'imprévu, d'incident, d'accident ou de vol paramoteur programmé mais non effectué à cause de conditions météorologiques défavorables ou d'autorisations non accordées.

### VOYAGES

\* Les voyages proposés ne sont effectifs que lorsque le minimum de participants est atteint.

Si ce nombre n'est pas atteint, le voyage est annulé et les chèques d'acompte sont retournés aux personnes inscrites, au plus tard 3 semaines après la date limite d'inscription annoncée.

\* Le programme communiqué est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction notamment des disponibilités hôtelières.

\* AVENTURE PARAMOTEUR se charge d'organiser le circuit dans le pays, effectue les réservations hôtelières et de location de voiture, sélectionne les sites en fonction de leur intérêt touristique et des vols en paramoteur, apporte son aide aux participants pour les formalités et l'acheminement du matériel et met à la disposition des participants un instructeur qui les accompagne et les guide sur place.

\* L'achat des billets d'avion doit être fait par chaque participant en tenant compte des informations communiquées par AVENTURE PARAMOTEUR. Il est fortement recommandé d'effectuer le paiement par carte bancaire afin de bénéficier de l'assurance / assistance induite.

\* L'assurance annulation ne concerne que le trajet aérien ; en cas d'annulation, les réservations hôtelières ou autres payées à l'avance par AVENTURE PARAMOTEUR ne sont remboursées que conformément aux règles imposées par l'hôtel ou le loueur de voitures.

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est déterminée en fonction des destinations et des périodes qui peuvent être très prisées et présenter des problèmes de disponibilités (avion, hébergements, location de véhicules).

Il est fortement recommandé de ne pas attendre cette date pour s'inscrire à un circuit mais d'envoyer son inscription le plus vite possible, en sachant que de toutes façons celle-ci ne sera pas validée avant que le circuit ne soit confirmé.

# AVENTURE PARAMOTEUR

D'autre part, le circuit est confirmé dès que le nombre minimum de pilotes est atteint, et les inscriptions sont closes dès que le nombre maximum de pilotes est atteint. Dans les 2 cas, nous n'attendons pas la date limite d'inscription pour commencer les réservations.

## **VOLS EN PARAMOTEUR**

**En tant que commandant de bord, chaque pilote est par définition autonome. Il est censé connaître et respecter la réglementation aéronautique ainsi que les règles élémentaires de sécurité. L'instructeur accompagnateur propose une assistance et des conseils, mais un circuit n'étant pas un stage de formation, il n'a pas autorité pour donner des instructions : Le pilote reste seul responsable des vols qu'il décide d'effectuer et de leurs conséquences.**

Les vols prévus dans les circuits et séjours d' AVENTURE PARAMOTEUR sont accessibles en général à tous les pilotes mais certains sites peuvent présenter des caractéristiques plus difficiles : **Chacun peut - et doit- s'abstenir de voler lorsqu'il ne se sent pas suffisamment apte à le faire en fonction des conditions aérologiques ou du site choisi ou de son état physique ou mental : La décision de voler reste toujours du ressort et de la responsabilité du pilote.**

*« Il vaut mieux être au sol et avoir envie d'être en l'air que d'être en l'air et avoir envie d'être au sol ! ».*  
Chaque voyage est toutefois l'occasion pour tous les pilotes de se perfectionner.

\* 2 cas de figure pour les sites de décollage : soit ils ont déjà été repérés lors d'un précédent voyage soit ils sont choisis pendant le trajet en cours de circuit.

## **ACCOMPAGNATEURS 'NON PILOTES'**

L'objectif d'AVENTURE PARAMOTEUR reste que ce soit avant tout des **vacances**, où même ceux qui ne volent pas, conjoints et amis, passent un moment inoubliable dans une ambiance sympathique et cela sans jamais s'ennuyer. C'est la raison pour laquelle il n'y a en général qu'un vol paramoteur par jour, deux au maximum (matin soir), et que pendant ce temps les accompagnateurs bénéficient de temps libre pour d'autres activités s'ils le souhaitent.

## **TRANSPORT DES PARAMOTEURS**

### Acheminement France / USA

Les moteurs sont emmenés en bagages accompagnés. Pour cela, il est impératif de les démonter pour les transformer en « pièces détachées », en respectant la procédure communiquée par AVENTURE PARAMOTEUR avant le départ. Les hélices composite démontables en 2 parties sont fortement recommandées.

### Transport local

Pendant le circuit sur place, le transport du matériel. s'effectue dans une ou plusieurs fourgonnettes louées à cet effet. Cependant, pour gagner de la place, la cage et l'hélice sont démontées après chaque vol.

## **BAGAGES**

En règle générale, chaque passager a droit à un seul bagage en soute de 20 à 23kgs maximum et aux dimensions dont le total L+ l+ H n'excède pas 157 cms, ainsi qu'un bagage en cabine dont les dimensions maxi sont 55x40x20 ou 56x35x23cms d'un poids de 10kg maxi.  
C'est pourquoi il est indispensable pour chaque pilote de prévoir un second bagage en soute.

# AVENTURE PARAMOTEUR

## **TARIFS**

**1/ avion :** Chaque participant réserve son billet d'avion par ses propres moyens en tenant compte des informations (agence, compagnie aérienne, dates et horaires) communiquées par AVENTURE PARAMOTEUR. Les prix évoluant sans cesse, il est conseillé d'acheter les billets dès que le circuit est confirmé (mais pas avant !)

### **2/ circuit :**

Le tarif proposé aux adhérents comprend  
... pour tous les participants : l'hébergement en chambre double (2 lits) avec petit déjeuner, la location de véhicule, et l'accompagnement sur place.  
... et en plus pour les pilotes : le transport sur place du matériel, les formalités douanières éventuelles, l'assistance technique et l'accompagnement d'un pilote-instructeur.  
Les autres repas, les boissons, le carburant (pot commun), les pourboires et les activités touristiques éventuelles ne sont pas compris.

NB : AVENTURE PARAMOTEUR étant une association à but non lucratif, les tarifs proposés sont calculés au plus juste et sont réservés aux adhérents et à leur conjoint.

## **HÉBERGEMENTS**

Dans un circuit, le choix des hébergements est très important car il contribue à la qualité du séjour, particulièrement lorsque la pluie survient sans y être invitée !  
C'est pourquoi AVENTURE PARAMOTEUR ne choisit pas les hôtels « 1ers prix » mais s'efforce de dénicher des lieux originaux et sympathiques, proches des aires de décollage mais si possible éloignés du tourisme de masse, et où l'on se sent bien.

Les personnes voyageant seul ont le choix, dans la mesure du possible, entre l'option 'chambre single' et le partage d'une chambre double avec un autre participant (pour une partie ou pour la durée totale du circuit selon les disponibilités et les demandes).

## **DIVERS**

\* Le montant de la franchise éventuelle imposée par le loueur de voitures est pris en charge par l'ensemble des participants en cas d'accident d'un véhicule de location, quelle que soit la cause et quel que soit le conducteur.

**\* La réussite d'un voyage de groupe, et particulièrement dans le cadre du paramoteur, dépend de la préparation et de l'organisation du circuit mais aussi du comportement de chaque participant : Cela nécessite bonne humeur (on est en vacances !), patience, tolérance, compréhension et ouverture d'esprit.**

**Accepter les différences et accepter les imprévus permet de profiter au maximum de chaque moment d'un voyage 'hors normes'...**

**Comme dit le sage, « Si tu ne peux changer le monde, change ta vision du monde » et « l'arbre ne doit pas cacher la forêt ».**

**De son côté, AVENTURE PARAMOTEUR met tout en œuvre pour que chacun soit content de son voyage et passe des moments inoubliables.**

**Tout est prévu..... sauf l'imprévu !**

# AVENTURE PARAMOTEUR

## FORMULAIRE à remettre avec la fiche d'inscription

Je soussigné ..... , adhérant à l'association AVENTURE PARAMOTEUR et participant au circuit organisé aux USA en octobre 2019, reconnais avoir lu le document « Informations Voyage » qui m'a été remis et en accepter les clauses.

Je suis informé que :

- l'association AVENTURE PARAMOTEUR ne met à ma disposition ni gilet de sauvetage ni bateau de secours pour les vols près des plans d'eau (rivière, lac, mer).
- l'instructeur accompagnateur peut me prodiguer des recommandations, des informations et des instructions sur les règles à respecter pour certains vols (notamment aux abords des agglomérations, des parcs naturels et des aérodromes), mais ne peut me donner en aucune façon d'ordres formels. Il ne pourra donc pas être tenu responsable des décisions que je prendrai.

Je suis pilote ULM paramoteur breveté et, quelque soit mon expérience, je suis 'commandant de bord' responsable de mes actes et de mes décisions, tant au sol que dans les airs.

C'est pourquoi je m'abstiendrai de voler si je me sens pas apte à le faire en fonction de mon état physique ou mental ou du site choisi ou des conditions aérologiques, ceci même si d'autres pilotes décident de voler.

Je m'engage en outre à respecter la réglementation aérienne et les règles élémentaires de sécurité.

date et signature :